



EDITO

L'appel à participer à l'élaboration du PLUi que nous avons lancé en 2016 a été entendu puisqu'un nombre important d'habitants, d'élus, d'acteurs socio-économiques et associatifs se sont inscrits dans les six ateliers thématiques qui ont jalonné la réalisation de diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Cet élan collectif, il faut maintenant qu'il perdure et s'amplifie dans la deuxième étape de notre PLUi, celle de la conception de Projet d'Aménagement et de Développement Durables de notre territoire.

Le PADD est un document fondamental car il présente les grandes orientations de développement de notre territoire intercommunal de la Région d'Yvetot.

C'est le véritable projet politique du territoire. Politique dans le sens noble de ce mot, qu'il convient maintenant de définir et qui sera débattu par les élus communautaires le 29 septembre 2017.

Bonne lecture à tous et à bientôt.



**Gérard
CHARASSIER**

Président de la
Communauté de
Communes de la Région
d'Yvetot

ÉLABORATION DU PLUi/RLPi ANALYSER LE TERRITOIRE

Depuis juillet 2016, la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot (CCRY) s'est engagée dans une démarche ambitieuse : construire son futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal couplé avec un Règlement Local de Publicité intercommunal.

A travers l'élaboration de ces documents, l'objectif des désormais 20 communes de la CCRY est de se fixer un cap commun pour 2030 et ainsi lui donner une nouvelle envergure en tant que territoire de projet. La réflexion est à présent bien engagée avec la validation par les élus lors du Bureau communautaire du 8 décembre 2016 du diagnostic territorial.

Que s'est-il passé ces derniers mois ?
Le diagnostic, la première étape du PLUi/RLPi permettant de définir les forces et faiblesses du territoire, a été élaboré. Reposant sur un travail conjoint entre tous

les acteurs du territoire, il a permis de faire ressortir les richesses à préserver, les contraintes à surmonter, les opportunités à saisir et de définir les grands enjeux en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'offre commerciale, d'urbanisme, de protection de l'environnement... Ces travaux alimenteront la seconde étape du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui formulera les grandes orientations du développement et de l'aménagement pour le futur de la Communauté de Communes.

Pour échanger et dialoguer sur les atouts de notre territoire et son avenir, participez en grand nombre à la prochaine

RÉUNION PUBLIQUE
le 4 juillet 2017
à Touffreville-la-Corbeline
dès 19h.



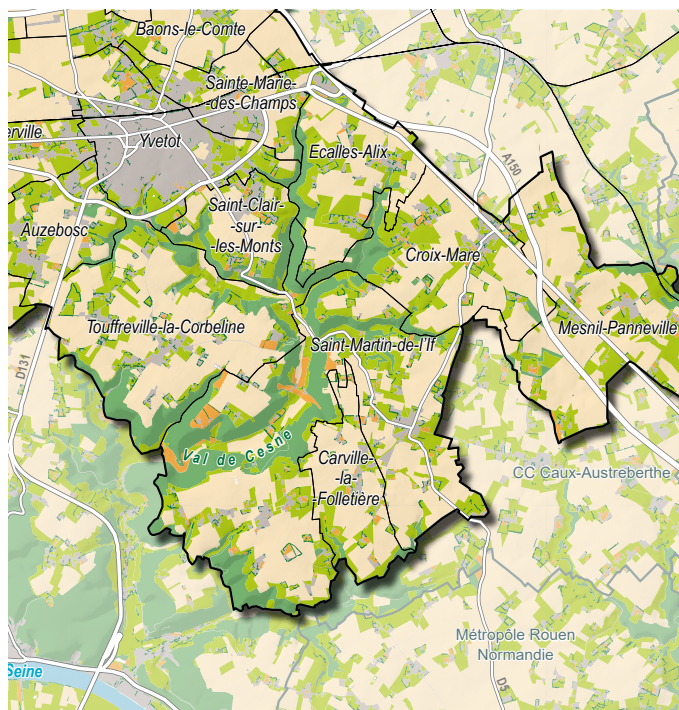


LE VISAGE DE LA CCRY

- Un territoire entre Pays de Caux (grand plateau agricole cultivé) et les vallées affluentes de la Seine (vallées sinueuses)...
-organisé autour d'un pôle urbain (Yvetot, Valliquerville et S^{te} Marie-des-Champs), de pôles secondaires (Allouville-Bellefoss, Saint Martin de l'If et Croix-Mare) et de communes rurales...
- ...et constitué de paysages marqués par les **activités agricoles** (cultures céréalières et oléagineuses, élevage, clos masure), l'omniprésence des arbres et un **patrimoine bâti de qualité** ...
- ... participant à l'**image typique** de la Normandie ;
- Qui présente **4 principales** formes urbaines : agglomération et ensemble urbain, villages, hameaux et constructions isolées...

Des paysages marqués par l'activité agricole

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot - Diagnostic - Octobre 2016



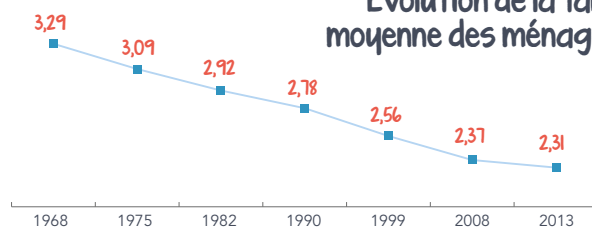
Espaces agricoles :	
Céréali-culture	Maillage boisé et bocager des clos-masures et des fossés cauchois
Horticulture	Urbanisation
Prairie	Espace boisé

even

HABITAT, SERVICES ET ÉQUIPEMENTS : UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

- Un **nombre de logements en hausse** pour répondre à l'augmentation de la population et au phénomène de denserement des ménages ;
- Des **logements** majoritairement **individuels** (73%) et **grands** (70% des résidences principales sont des T4 ou plus) ;

Évolution de la taille moyenne des ménages



- Une **offre commerciale complète et diversifiée** :
 - Des commerces de proximité répartis sur le territoire (boucherie, charcuterie, boulangerie, épicerie, supérette, fleuriste) ;
 - Des commerces intermédiaires et supérieurs (grandes/moyennes surfaces et établissements spécialisés) quasi-exclusivement présents à Yvetot et Sainte-Marie-des-Champs.
- Une **démographie dynamique qui joue un rôle majeur dans l'économie du territoire** : hausse de 126% des activités présentes** depuis 1975 soit 4100 emplois supplémentaires.
- Un **territoire maillé d'équipements malgré une forte concentration à Yvetot** :
 - Des structures d'accueil petite enfance (crèche, RAM, MAM...) ;
 - 5 écoles maternelles, 16 écoles primaires, 2 collèges et 3 lycées ;
 - 1 hôpital, 1 clinique, 1 CCAS et 2 établissements en projet ;
 - 6 établissements à destination des personnes âgées et 2 pour les personnes handicapées ;
 - Une offre sportive bien répartie sur le territoire ;
 - Une offre culturelle concentrée à Yvetot (cinéma, musée, théâtre, médiathèque, conservatoire de musique...).

* diminution de la taille des ménages - c'est-à-dire du nombre de personnes par ménage - du fait des évolutions sociétales en cours (séparations de couples, hausse des familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population, etc.)

** Activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services répondant aux besoins de la population du territoire



LA CCRY, PÔLE ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT

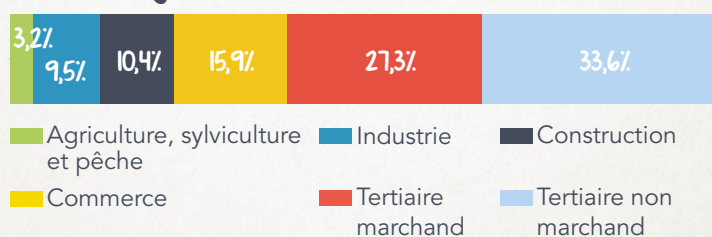
9 772

emplois en 2013 soit 3 500 emplois supplémentaires depuis 1975

2 034

établissements dont 92% ont moins de 10 salariés

Répartition des emplois par type d'activité sur la région d'Yvetot en 2013



Une activité portée par la sphère présentielle

DES MOBILITÉS DURABLES À AFFIRMER

➤ Une accessibilité de qualité :

- A29, A150, RD131, RD6055, etc. ;
- Gare d'Yvetot ;

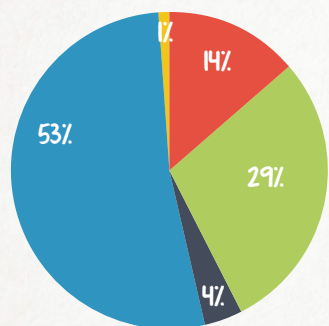
➤ Une prépondérance de la voiture individuelle ;

- 3 lignes du réseau de bus départemental ;

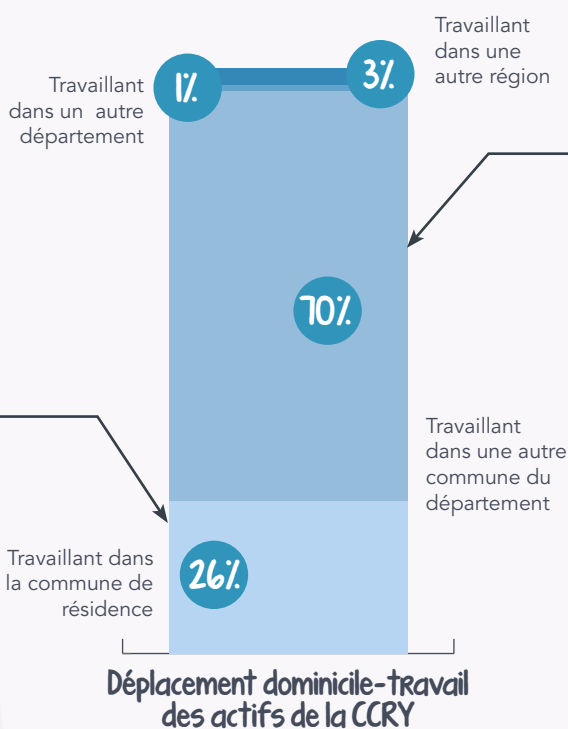
➤ Des mobilités principalement motorisées ;

➤ Des déplacements doux (piétons et cyclistes) à développer.

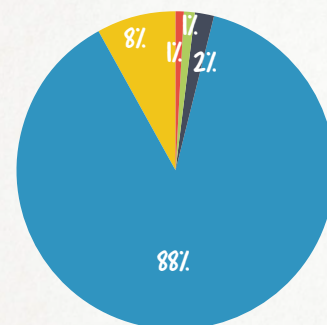
Répartition modale des personnes travaillant dans la commune de résidence



- Pas de transport
- Marche à pied
- Vélo
- Voiture
- Transport en commun



Répartition modale des personnes travaillant dans une autre commune du département



- Pas de transport
- Marche à pied
- Vélo
- Voiture
- Transport en commun



LES ETAPES INCONTOURNABLES

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La traduction réglementaire

L'enquête publique

L'Approbation

Juillet 2016 Janvier 2017 Septembre 2017 Octobre 2018 Mars 2019 Juin 2019

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Quel projet pour demain ?



Nous sommes ici

Quelles règles pour concrétiser nos objectifs ?

Qu'en pensent les partenaires et la population ?

Le PLUi entre en vigueur après son approbation en Conseil communautaire devenant ainsi légal et opposable.

LE RLPI, UNE PROCÉDURE INTÉGRÉE

Lancée de concert avec l'élaboration du PLUi, l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal s'inscrit étroitement dans cette démarche :

- Recensement et diagnostic
- Enjeux et orientations
- Rédaction du règlement et élaboration du zonage
- Arrêt et consultation
- Approbation par le Conseil communautaire

AVANCÉE DU PROJET

La Communauté de Communes travaille désormais à la définition du PADD qui traduira le choix des élus dans un document stratégique et fédérateur ainsi qu'à sa traduction réglementaire. Énonçant les grandes orientations du développement de la Région d'Yvetot, ce projet politique s'inscrit dans une logique de développement durable et de respect du cadre de vie tout en prenant en compte les évolutions contemporaines à l'œuvre. Il devra ainsi apporter une réponse équilibrée aux besoins actuels et futurs des acteurs locaux et de la population.

LA CONCERTATION EN PRATIQUE

POUR QUI ?

Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire :

- Habitants
- Acteurs socio-professionnels
- Associations
- Élus du territoire



POURQUOI ?

- Répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants
- Enrichir les études techniques par leur expertise d'usage
- Engager/faire vivre une dynamique de réflexion collective en faveur du futur de la Région d'Yvetot

COMMENT ?

S'informer

- Site internet : www.ccry.fr/urbanisme/plui/
- Articles dans la presse locale
- Lettres d'information
- Exposition évolutive et itinérante
- Guide pratique pédagogique

S'exprimer

- Adresse mail spécifique : plui@ccry.fr
- Registre d'expression dans chaque Mairie
- Forums citoyens ouverts à tous
- Rencontres publiques à chaque étape
- Rando PLUi

POUR
+ D'INFOS

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot
4 rue de la Brême - CS 60115
76190 Yvetot

02 35 56 14 14
plui@ccry.fr
www.ccry.fr